

Activité CANOË – Île aux Sports Le Mans – Année scolaire 2016/2017

Attention : quelques changements par rapport à la réunion canoë

- La date de la Fête des écoles canoë a changé. Elle aura lieu le **vendredi 9 juin**.
- Ceci entraîne quelques changements :
 - Le créneau du mardi débutera son cycle le **mardi 4 avril**
 - Le créneau du vendredi débutera son cycle le **24 mars** et n'aura pas de séance le 9 juin (Fête des écoles)
 - L'agrément des parents à l'île aux sports est avancé au **samedi 18 mars**

Merci de prendre en compte ces modifications.

Compte-rendu de la réunion du jeudi 15 septembre 2016

Présentation du mode d'attribution des créneaux

Après accord entre la Ville du Mans et la Direction Académique, priorité sera accordée dans l'ordre :

1. aux classes présentes ou représentées à la réunion.
2. aux classes pratiquant pour la première fois
3. aux classes des écoles présentant une programmation d'école en EPS (pour permettre à un élève de cycle 3 de pouvoir vivre une unité d'apprentissage dans 3 activités différentes au cours de son cycle)
4. aux classes inscrites dans les délais auprès du Service Éducation
5. Aux classes n'ayant pas de classe découverte (classe de mer, équitation, ...)

Les classes sur la ligne du tram seront encouragées à choisir les créneaux de l'après-midi.

Cette année, il a été décidé, vu le nombre de demandes (30 classes), que les enseignants qui ont obtenu un créneau canoë ne seront pas prioritaires l'année prochaine afin d'établir une rotation sur les écoles de la ville du Mans.

Un bilan est établi sur 3 ans.

Bilan de l'activité 2015/2016

Bilan positif.

Une classe qui ne vient pas doit à la fois prévenir :

- Didier Freslon (CKCM)
- Rodolphe Agesne (Service Éducation)
- L'autre enseignant inscrit sur la même plage horaire.

L'annulation d'une séance doit être réellement motivée. Si une classe ne peut venir, il serait bien de prévenir l'autre enseignant afin de ne pas attendre l'autre classe inutilement.

Un bateau de sécurité doit être à l'eau avant l'embarquement des élèves.

Formation : Animation départementale Canoë à destination des enseignants

Une animation est proposée : **Mercredi 22 mars 2017**

Les enseignants qui démarrent cette activité pour la 1^{ière} fois sont encouragés à s'inscrire à cette animation départementale.

S'inscrire auprès de votre CPC EPS.

L'inscription sur un planning est un engagement à participer régulièrement aux séances.

Fonctionnement de l'activité

Rappel : C'est l'enseignant de la classe qui est le responsable pédagogique de l'activité.

L'enseignant s'engage à bien vérifier que le taux d'encadrement est respecté.

Téléphoner à Rodolphe AGESNE (responsable de la Vile du Mans) en cas d'annulation de la séance.

La séance étant payée par la ville du Mans.

Compétence de l'enseignant : Être capable dans une embarcation de sécurité d'enseigner l'activité et d'assurer la sécurité de son groupe en autonomie (prendre un groupe en charge, gérer des élèves tombés à l'eau).

Nombre de classes : 2 classes simultanément sur le site.

Un intervenant mis à disposition pour les 2 classes.

3 groupes possibles. Chaque enseignant est responsable de son groupe.

Le taux d'encadrement doit être respecté (personnes agréées et nombre de bateaux de sécurité).

Personnes autorisées à intervenir au cours des séances

- Les enseignants
- Le Brevet d'État du CKCM (Didier FRESLON)
- Les bénévoles agréés

Si des **stagiaires** sont présents avec l'Intervenant Extérieur, ils ne peuvent enseigner auprès des élèves. Ils sont seulement en accompagnement des groupes.

Rôle de l'intervenant :

L'intervenant sur le site est Didier FRESLON, Brevet d'État agréé Éducation Nationale, membre du CKCM.

Cet intervenant a le rôle de coordinateur de l'activité, c'est-à-dire :

- la gestion du matériel (bon usage, suivi, vérification, entretien...)
- la décision de suspension de l'activité pour des raisons de sécurité (hauteur d'eau, vent, pluie...)
- l'aide à la réalisation du projet de chaque classe.

Tenue des élèves :

- Tenue de sport
- Chaussures fermées
- Lunettes attachées
- Tenue de rechange

Zones d'évolution

- Plan d'eau de l'Île aux Sports
- Rivière

Important :

Il doit y avoir obligatoirement un bateau de sécurité à l'eau avant l'embarcation des élèves

L'activité sur rivière ne se pratique qu'après un certain nombre de séances sur le plan d'eau ou lorsque le plan d'eau est trop venté.

Navigation sur la rivière :

Naviguer par groupes à vue.

Bannir la navigation en grand groupe, génératrice de perte de temps et peu favorable à de véritables apprentissages.

Taux d'encadrement : 2 conditions à respecter

Textes de référence : sorties scolaires de septembre 1999 et arrêté Jeunesse et Sports 1995.

Il concerne à la fois le nombre d'élèves et le nombre d'embarcations.

Jusqu'à 24 élèves	2 adultes agréés minimum en respectant le rapport de " <u>un adulte agréé pour 12 élèves</u> "
Au-delà de 24 élèves	il faut un adulte agréé supplémentaire jusqu'à 12 élèves

Embarcations	1 bateau de sécurité pour 10 embarcations
---------------------	--

ATTENTION : Lorsque le groupe classe est réparti sur 2 sites différents (île aux sports et rivière), le taux d'encadrement est, dans ce cas, celui de 2 classes différentes.

Test activités nautiques :

Chaque élève doit avoir passé ce test. Le planning joint permet aux classes du Mans inscrites de bénéficier d'au moins 3 séances pour passer ce test.

Pour tout problème, contacter :

- Rodolphe AGESNE : service Éducation (02 43 47 37 85) ou rodolphe.agesne@lemans.fr
- Philippe PIERRE : Direction Académique (02 43 61 58 41) ou philippe.pierre@ac-nantes.fr

Agréments des Intervenants bénévoles

Dates :

- **Samedi 18 mars 2016 à l'Île aux Sports au Mans de 9h à 12h**
Lieu : salle de réunion près des vestiaires.
Présence obligatoire de 9h à 12h.
- **Vendredi 24 mars 2016 au plan d'eau de Lavaré à 15h (date et horaire à confirmer)**

Pour les dates d'agrément, prendre l'habitude de consulter le site de La Direction Académique :

<http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/education-physique-et-sportive/>

Démarche à suivre :

- Faire parvenir à votre CPC EPS de circonscription dès janvier la liste des bénévoles concernés.
 - Chaque personne participant à l'agrément viendra :
 - avec une demande d'agrément (Formulaire B1) remplie par le directeur de l'école concernée avec :
 - Coordonnées de l'école / Nom de l'enseignant
 - Coordonnées de l'intervenant bénévole à agréer
 - Nom de la compagnie d'assurance (Responsabilité Civile)
 - Date et signature.
 - avec une attestation sur l'honneur de Savoir Nager 50 m (document joint)
- <http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/education-physique-et-sportive/agrements/>
- Le jour de l'agrément, ne seront admises que les personnes figurant sur cette liste.
 - Venir avec une tenue adaptée à la pratique de l'activité et une tenue de rechange (indispensable).
 - Prévoir des chaussures de sport fermées.

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné (e),

Né(e), le _____ à _____

Certifie être capable de nager la distance de 50 mètres sans aucune aide extérieure.

À _____ le _____

Signature

Année scolaire 2016/2017

Activité canoë

- **La Ville du Mans** s'engage à assurer le financement pour **12 classes** :
 - 8 classes sur 9 séances (une séance par semaine)
 - 4 classes sur 8 séances (4 séances par semaine)
- **Les écoles hors Le Mans sont obligatoirement USEP.** Elles bénéficient des locaux, du matériel, sous réserve du financement total de l'encadrement de l'activité.
- Une convention CKCM, ville du Mans, USEP, Direction Académique a été signée pour clarifier les droits et devoirs de chacun.

Financement

- Pour les classes du Mans, le financement est assuré par la caisse des Écoles.
- Pour les classes hors Le Mans, le CKCM établira un devis des prestations fournies. Ce devis devra être retourné, signé par le responsable de l'organisme payeur, soit au siège du CKCM, soit directement à Didier FRESLON, avant le début de l'activité. Devis à demander à Didier FRESLON, pour les classes hors Le Mans.

Matériel

Ville du Mans : propriétaire des locaux.

USEP : financeur de la formation et à l'origine du projet.

CKCM : mise à disposition du matériel

Rencontre Fête des Écoles

La caisse des Écoles de la ville du Mans, principal partenaire financier de l'activité, organise comme chaque année une rencontre : **le vendredi 9 juin**. (Attention pas de séance canoë ce jour-là pour les classes sur le planning le mardi).

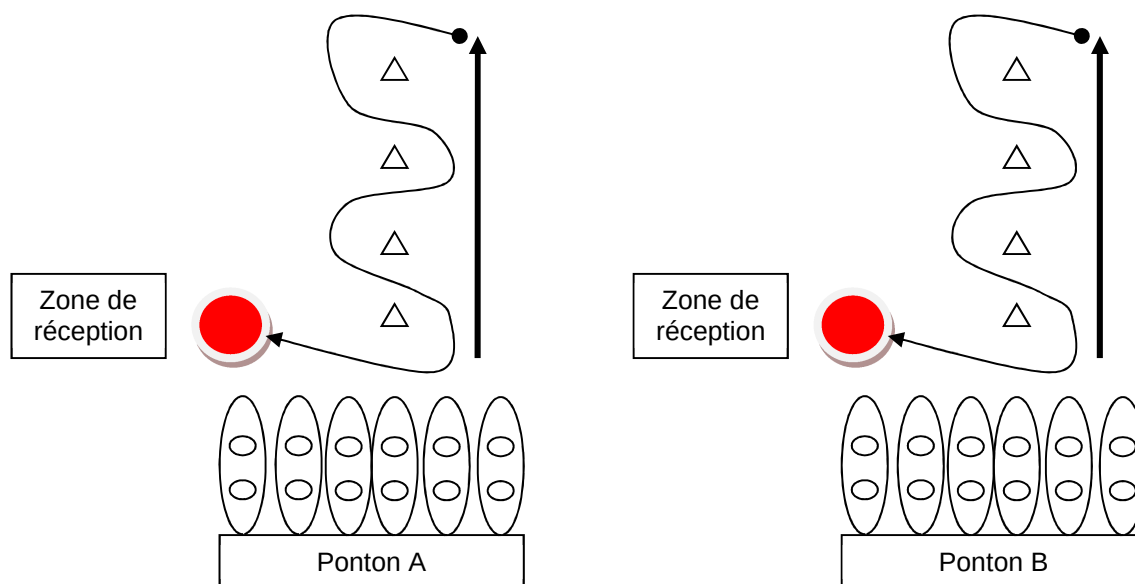
Obligation de s'inscrire à la fête des écoles.

Être vigilant sur le courrier Ville du Mans pour s'inscrire (courrier envoyé en novembre).

L'inscription sur le planning est à compléter par celle de la Fête des écoles.

Épreuves : Slaloms par équipe et un enduro de 15 à 20 min.

Les élèves doivent avoir découvert le fonctionnement de l'atelier slalom lors des séances précédant la fête des écoles.



Périodes de fonctionnement année 2016/2017

Période 1 : 8 classes du 24 mars au 16 juin, 9 séances par classe (1 séance par semaine).

	Nombre de séances	Début du cycle	Fin du cycle
Mardi	9	4 avril	13 juin
Vendredi	9	24 mars	16 juin
		Pas de séance le vendredi 9 juin (Fête des écoles)	

Période 2 : 4 classes du lundi 19 juin au vendredi 30 juin, 8 séances (1 séance par jour).

Horaires

Matin : 9h30 à 11h30

Après-midi : 14h15 à 15H45

ACTIVITÉ CANOË 2016/2017

PÉRIODE 1 : 9 séances

- du mardi 4 avril au mardi 13 juin 2017
- du vendredi 24 mars au vendredi 16 juin 2017 (**Pas de séance le vendredi 9 juin** : Fête des Écoles)

	Mardi	Vendredi
	4 avril au 13 juin	24 mars au 16 juin (pas de séance le 9 juin)
MATIN 9H30 11H30	BACHELARD Virginie SOYRIS 23 CM1/CM2	SUZANNE BUSSON Céline MILLET 25 CM1/CM2
	MICHEL ANGE Murielle LERAY 19 CM1/CM2	ARDRIERS Delphine MULLER 20 CM1/CM2
APRÈS-MIDI 14H15 15H45	SABLONNIÈRE Caroline GANDON CM2	DESCARTES Guillaume CANTIN 28 CE2
	SABLONNIERE Nathalie CHRYSOSTOME CM2	MADELEINE Olivier CASTELLANOS 20 CM2

PÉRIODE 2 : 8 séances du lundi 19 juin au vendredi 30 juin 2017

MATIN 9h30 11h30	GAZONFIER Adèle MOLINIER 25 CM1/CM2
	DULAC Emmanuelle MARIE 25 CM2
APRÈS-MIDI 14h15 15h45	PHILIPPEAUX Samuel GIGLIO 27 CM1/CM2
	COURBOULAY Sophie RIGAUD 23 CM1/CM2

Classes inscrites au planning Canoë / Piscine des ARDRIERS 2016/2017

LUNDI	5 décembre	12 décembre
9H20	COURBOULAY Sophie RIGAUD 23 CM1/CM2	COURBOULAY Sophie RIGAUD
10H	PHILIPPEAUX Samuel GIGLIO 27 CM1/CM2	PHILIPPEAUX Samuel GIGLIO
10H40	SABLONNIÈRE Caroline GANDON CM2	SABLONNIÈRE Caroline GANDON CM2
11H20	SABLONNIÈRE Nathalie CHRYSTOSTOME CM2	SABLONNIÈRE Nathalie CHRYSTOSTOME CM2

9 janvier	16 janvier	23 janvier	30 janvier
COURBOULAY Sophie RIGAUD	COURBOULAY Sophie RIGAUD		DULAC Emmanuelle MARIE 25 CM2
PHILIPPEAUX Samuel GIGLIO	PHILIPPEAUX Samuel GIGLIO		MADELEINE Olivier CASTELLANOS 20 CM2
SABLONNIÈRE Caroline GANDON CM2	SABLONNIÈRE Caroline GANDON CM2		SUZANNE BUSSON Céline MILLET 25 CM1/CM2
SABLONNIÈRE Nathalie CHRYSTOSTOME CM2	SABLONNIÈRE Nathalie CHRYSTOSTOME CM2		MICHEL ANGE Murielle LERAY 19 CM1/CM2

LUNDI	6 février	27 février
9H20	DULAC Emmanuelle MARIE	DULAC Emmanuelle MARIE
10H	MADELEINE Olivier CASTELLANOS	MADELEINE Olivier CASTELLANOS
10H40	SUZANNE BUSSON Céline MILLET	SUZANNE BUSSON Céline MILLET
11H20	MICHEL ANGE Murielle LERAY	MICHEL ANGE Murielle LERAY

6 mars	13 mars
BACHELARD Virginie SOYRIS 23 CM1/CM2 A confirmer	BACHELARD Virginie SOYRIS 23 CM1/CM2 A confirmer
GAZONFIER Adèle MOLINIER 25 CM1/CM2	GAZONFIER Adèle MOLINIER 25 CM1/CM2